

Ordonnance du DETEC sur les règles d'exploitation dans le trafic aérien commercial (ORE I)

Modification du 8 septembre 2009

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

arrête:

I

L'ordonnance du DETEC du 23 novembre 1973 sur les règles d'exploitation dans le trafic aérien commercial (ORE I)¹ est modifiée comme suit:

Ch. 4.15

Abrogé

II

La présente modification entre en vigueur le 15 octobre 2009.

8 septembre 2009

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication:
Moritz Leuenberger

¹ RS 748.127.1

